

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 27 septembre 2022

**Désignation des
représentants
d'Annemasse Agglo à
la Commission Locale
de l'Eau du SAGE de
l'Arve**

Convocation du : 20 septembre 2022

N° BC_2022_0109

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés :

Guillaume MATHELIER, Dominique LACHENAL, Yves CHEMINAL

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-2 de son annexe,

La Commission Locale de l'Eau (CLE) constitue l'instance de pilotage pour la mise en œuvre et le suivi du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Arve. Elle définit les axes de travail, organise la concertation, assure le suivi et la coordination des actions.

Le Code de l'Environnement (art R.212-30) fixe la composition de la CLE selon collèges distincts :
- le collège des collectivités territoriale,
- le collège des usagers,
- le collège des représentants de l'État.

Les membres ont été nommés pour une durée de 6 ans, par arrêté préfectoral du 18 avril 2016. Cette nomination étant arrivée à échéance, une nouvelle composition de la CLE du SAGE doit être arrêtée.

Il est proposé de reconduire les membres désignés en 2021, lors de la séance du Bureau communautaire du 23 novembre 2021 (BC_2021_0165).

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DÉSIGNER les représentants d'Annemasse-Agglo auprès de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Arve comme suit :

COMPOSITION	TITULAIRES :
6 représentants	1. Jean-Luc SOULAT 2. Anny MARTIN 3. Robert BURGNIARD

- | | |
|--|---|
| | 4. Pauline PLAGNAT-CANTOUREGGI
5. Jean-Pierre JOURNE
6. Maurice LAPERROUSAZ |
|--|---|

Le Secrétaire de séance



Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE
Date : 28/09/2022
Qualité : Agglo - DGS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.